



## Commission de l'éducation et de la formation

### 3121 - Construction et restructuration des collèges publics

#### Restructuration de l'Ilot "Foch" à HAGUENAU - Avant-projet définitif

#### Rapport n° CP/2013/484

#### Service gestionnaire :

Direction de l'immobilier et des moyens généraux

#### Résumé :

Dans le cadre de la restructuration de l'Ilot Foch à Haguenau, le Conseil Général s'est engagé par convention à réaliser une voie piétonne traversant l'îlot. Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation la validation de l'avant-projet définitif.

L'opération consiste à réaliser une voie piétonne publique, utilisable par les modes de transports doux, traversant l'îlot Foch de part en part. Dénommée « Traversante » cette voie permet de relier la rue du Maréchal Foch à la rue du Tournoi au niveau du parvis du collège.

L'aménagement de la « Traversante » poursuit le projet de construction du collège Foch et de ses abords. Il est le premier jalon de la voie urbaine, voulue par la Ville de Haguenau, ouverte aux modes doux de transport reliant à terme le quai des pêcheurs à la place Schuman.

Les principes d'aménagement retenus agrémentent cette traversée qui deviendra un lieu de promenade :

- plantations basses nécessitant peu d'entretien et permettant une continuité visuelle
- mobilier urbain (bancs béton en équerre, corbeilles)
- éclairage optimal du lieu par des candélabres de ville
- clôture en treillis soudé ménageant la transparence
- conservation partielle de massif en grès rue du Maréchal Foch
- sol en stabilisé renforcé.

La communauté de communes aura à sa charge la gestion et l'entretien courant de cet espace tant que celui-ci sera ouvert à la circulation publique (entretien des végétaux, tonte, nettoyage, salage...).

Une convention sera signée entre le département du Bas-Rhin et la communauté de communes avant le début des travaux.

En termes de calendrier, les travaux pourraient débuter en novembre 2013. Le délai global du chantier est estimé à 6 mois, pour une livraison en avril 2014.

Le montant prévisionnel des travaux est arrêté à 205.000 € HT (valeur mai 2013).  
Le coût de l'opération (études + travaux + frais divers) est estimé à 330.000 € TTC.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve :*

*- l'avant-projet définitif de l'opération d'aménagement de la « Traversante », dont la synthèse est jointe en annexe*

- le coût de référence A.P.D. des travaux, qui s'établit à 205.000 € HT (valeur mai 2013)

- le budget de l'opération intégrant les frais d'études et frais annexes pour un montant prévisionnel de 330.000 € TTC.

Strasbourg, le 17/06/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL